

CANTON de GIEN

**MAIRIE de CERNOY-EN-BERRY****PROCÈS-VERBAL
SEANCE du 9 juin 2023**

Date de convocation :
31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 19 heures
30 minutes,

Nombre de membres
en exercice : 9

les membres du Conseil municipal de Cernoy-en-Berry se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre BRAGUE, Maire.

Présents : 6
Votants : 9

Etaient présents :

BRAGUE Alexandre, LEVEAU Pascal, LINET Véronique, MELLET Christophe, MONTCEAU Gwenaëlle, PHILIPPART Patricia.

Etaient absents excusés :

BARAT Lucas	ayant donné pouvoirs à	MONTCEAU Gwenaëlle
BERNARD Aurélia	ayant donné pouvoirs à	BRAGUE Alexandre
BIDOUX Pauline	ayant donné pouvoirs à	MELLET Christophe

Monsieur le Maire constate que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Patricia PHILIPPART pour secrétaire.

ORDRE du JOUR

1. Désignation du délégué et des suppléants du Conseil municipal pour l'élection des Sénateurs du 24 septembre 2023.

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h30.

Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance hormis les membres excusés.

1. Désignation du délégué et des 3 suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des Sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2023.

En vue de l'élection de trois sénateurs pour le département du Loiret, dans le cadre du renouvellement partiel du Sénat, qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2023 à Orléans, le Conseil municipal de Cernoy-en-Berry doit désigner 1 délégué et 3 suppléants.

Il est précisé, concernant l'élection des Sénateurs, que tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, n'aura pas participé au scrutin du 24 septembre est passible d'une amende de 100€ sur réquisition du ministère public.

Concernant la désignation du délégué et des suppléants, il sera procédé séparément et dans l'ordre, à l'élection du délégué puis à celle des 3 suppléants, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

A savoir, un 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue et s'il reste des mandats à attribuer à l'issue du 1^{er} tour, il est procédé à un second tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgés des candidats est déclaré élu.

L'ordre des suppléants élus est déterminé successivement :

- 1) Par l'ancienneté de leur élection (élection au 1^{er} ou 2nd tour) ;
- 2) puis entre les suppléants élus au même tour, par le nombre de suffrages obtenus ;
- 3) puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Les résultats doivent être communiqués par courriel en Préfecture puis déposés en version papier en Gendarmerie de Briare pour 21h30 au plus tard.

Candidatures :			
Délégué :	BRAGUE Alexandre		
Suppléants :	BARAT Lucas	MELLETT Christophe	MONTCEAU Gwenaëlle

Constitution du bureau électoral :			
Président :	BRAGUE Alexandre		
Membres :	LINET Véronique	LEVEAU Pascal	
	MELLETT Christophe	MONTCEAU Gwenaëlle	

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le Décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu l'arrêté du Préfet du Loiret du 2 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et de leurs suppléants à désigner ou à élire par les conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Après un vote émis à bulletins secrets et après un 1^{er} tour de scrutin, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour)

Désigne **Alexandre BRAGUE** délégué de la commune de Cernoy-en-Berry en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, qui est proclamé élu et déclare accepter le mandat.

Après un vote émis à bulletins secrets et après un 1^{er} tour de scrutin, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour)

Désigne **Christophe MELLET** 1^{er} délégué suppléant de la commune de Cernoy-en-Berry en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, qui est proclamé élu et déclare accepter le mandat.

Désigne **Gwenaëlle MONTCEAU** 2^{ème} délégué suppléant de la commune de Cernoy-en-Berry en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, qui est proclamée élue et déclare accepter le mandat.

Désigne **Lucas BARAT** 3^{ème} délégué suppléant de la commune de Cernoy-en-Berry en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, qui est proclamé élu.

Plus aucun point n'étant ajouté à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire,



Véronique LINET.

Le Maire,



Alexandre BRAGUE.

